

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 juin 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/06/2022

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Harmonie GONZALEZ

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Représentés : Marie LORENTE par Francis BOUTES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Jean-Noël BADENAS, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Philippe VIDAL, Bernard COSTE

Absents :

Objet: Contrat territorial Région Occitanie / Pays Haut Languedoc et Vignobles

1 – Adoption de l'annexe financière 2022

Le cadre d'intervention qui lie la Région au territoire par le biais du contrat territorial et qui repose sur quatre enjeux :

Enjeu 1 : Conforter l'attractivité et améliorer la cohésion sociale du territoire

Décliné en deux objectifs stratégiques « Asseoir une politique d'accueil » et « Construire un cadre de vie privilégiée » et 4 mesures opérationnelles ;

Enjeu 2 : Construire et renforcer les équilibres intra et extra territoriaux du pays

Décliné en deux objectifs stratégiques « Conforter la qualité de vie » et « Construire des expériences innovantes et expérimentales » et 3 mesures opérationnelles ;

Enjeu 3 : Valoriser les ressources locales

Décliné en deux objectifs stratégiques « Contribuer au développement économique » et « Renforcer la structuration de l'offre touristique, sportives et de loisirs » et 3 mesures opérationnelles ;

Enjeu 4 : Accompagner durablement la transition énergétique

Décliné en un objectif stratégique « Concourir à la gestion durable des ressources » et 2 mesures opérationnelles.

Le contrat a une double entrée : des projets qui remontent par le biais du Pays grâce aux dossiers en assistance à maîtrise d'ouvrage mais également par des projets adressés directement à la Région par les maîtres d'ouvrage mais qui peuvent s'insérer dans la stratégie territoriale.

Pour l'année 2022, le contrat porte sur 39 opérations retenues.

2 - Ingénierie territoriale, demande de subvention

Pour l'année 2022, le coût de fonctionnement a été évalué à 201 777.53 €, comprenant les frais salariaux bruts chargés avec un fléchage particulier

- sur le montage du contrat cadre et l'accompagnement du contrat,
- le développement durable et la transition énergétique,
- le portage et l'ingénierie de projets sur les programmes européens : Leader et Approches territoriales intégrées,

- la participation et la contribution aux deux instances territoriales : Parlement de la Montagne et Assemblée des territoires.

Par ailleurs, le territoire met en œuvre deux fiches portant sur l'innovation et l'expérimentation. Cette approche a vocation à favoriser l'expérimentation dans le but de transférer la méthode, démarche ou projets à l'échelle régionale.

Deux fiches sont aujourd'hui validées :

Fiche 1 : Le développement, la valorisation et la requalification de la ressource bois de châtaignier

Fiche 2 : Elaboration, mise en place et déploiement de dispositifs et démarches transversales pour la qualification du cadre de vie en zone rurale (Colorons le Pays et Opération Collective de Modernisation).

Le Pays assure également le relais de la politique des bourgs-centres du dispositif régional. A ce titre, le Pays vient en appui des communes pour l'accompagnement de la démarche.

- Six contrats ont déjà été votés sur le territoire :
 - o Bédarieux en octobre 2018
 - o Olonzac en décembre 2019
 - o Murviel-les-Béziers en janvier 2021
 - o Magalas en janvier 2021
 - o Capestang en mars 2021
 - o Roujan en mars 2021.
- Des démarches en cours
 - o Cessenon-sur-Orb
 - o Lamalou-les-Bains
 - o Puisserguier.

Le budget total dédié à l'ingénierie est donc de 199 835.64 € avec deux plans de financement dissociés :

- un plan de financement spécifique sur les fonds européens Leader
- un plan de financement spécifique contrat.

Plan de financement Leader

Le budget du Groupe d'Action Locale pour 2022 est donc de **94 246.43 €** pour lequel les financements suivants ont été sollicités :

- Conseil départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER)	9 424.64 €
- Conseil régional Occitanie Pyrénées Méditerranée	9 424.64 €
- Union Européenne – crédits FEADER LEADER	75 397.12 €
- Autofinancement	0.03 €

Plan de financement Contrat

Le budget du contrat 2022 est de **107 531.10 €** pour lequel le financement suivant pourrait être sollicité :

- Conseil régional Occitanie pour	67 175.62 €
-----------------------------------	-------------

Le solde de 40 355.48 € représente l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

3 – Contrats Territoriaux d'Occitanie 2022-2028

La génération des CTO 2018-2021 s'est achevée au 31 décembre 2021. La Région propose une nouvelle génération de contrats au territoire du Pays devant répondre à l'ambition collective de :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial,
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

Lors du dialogue territorial du 13 mai dernier, Florence Brutus, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire à la Région Occitanie, est venue présenter au Bureau élargi du Pays les grands principes du CTO 2022-2028 qui porteront sur :

*

- Un partenariat technique, stratégique et opérationnel renforcé ;
- Une gouvernance ouverte et participative ;
 - Un Comité Territorial de Pilotage, qui coordonne la programmation avec l'ensemble des cofinanceurs ;
 - Une concertation locale, notamment via l'association de la Conférence des Maires et d'une instance de concertation de démocratie participative (Comité Participatif Citoyen Local : instance existante ou à créer) ;
 - Une convergence avec les CRTE.

Le Contrat cadre stratégique Région / Territoire 2022-2028 devra reposer sur une feuille de route partagée issue du projet de territoire. Il devra être rédigé sur la base des enjeux régionaux croisés avec l'approche territoriale en intégrant les programmes européens en cours d'élaboration. Le Contrat rédigé et validé en comité syndical pourrait être voté à la Région avant la fin de l'année.

Le Président prie l'assemblée de bien vouloir adopter l'annexe financière 2022 qui a été présentée en Comité de pilotage le 18 novembre dernier, et qui est passée à la Commission permanente de la Région.

Il demande également à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de cette demande de subvention, et en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- adopte l'annexe financière 2022 qui a été présentée en Comité de pilotage le 18 novembre dernier, et qui est passée à la Commission permanente de la Région.
- approuve cette demande de subvention,
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 28 juin 2022

Le Président Jean ARCAS



